

COMPTRE-RENDU DE RÉUNION



COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ

MARDI 19 NOVEMBRE 2019 – SALLE DU 3EME DE L'HOTEL DE VILLE

Étaient présent-e-s :

Madame MOIZAN, adjointe au Maire déléguée aux solidarités, aux seniors et aux citoyens en situation de handicap

Monsieur TERRINHA du club Entreprises Ouest toulousain

Mesdames CAMISULI et CANDELYS, association Aspi Iris

Madame DESPOUY, association APF

Monsieur CORSINO, association Valentin Haüy

Monsieur ARIAS, usager

APEIHSAT

Madame DESTRÉEZ, usager

Madame BERTOLOTTI, conductrice d'opérations grands projets

Madame AÏT ALI, chargée de mission handicap

Madame Emilie PEREZ, Responsable du service ressources et moyens

RIM 2 interprètes LSF: Mesdames BOISSIER ET ROGER,

Etaient excusé-e-s :

Madame BERTRAND, Conseillère municipale,

Monsieur Claude SARRALIE, adjoint au Maire délégué au cadre de vie et à la mobilité

Monsieur MENEN, Conseiller municipal chargé des seniors et des citoyens en situation de handicap,

Monsieur LAURIER, Conseiller municipal,

Association Colomiers accueil, Association YMCA, Altéal

Association Espace âges d'or et Association Retraite active

Mmes MARTY, MILON et CARPENTIER, M. MAS-PAITRAULT toutes et tous usagers



Ordre du jour :

1. **Dispositif « Villes et Handicap »**
2. **Point Agenda d'accessibilité programmé**
3. **Actualités Columérines : sport adapté et « Ciné-Ma différence »**
4. **Schéma départemental en faveur des personnes en situation de handicap**
5. **Questions diverses**

1. **Villes et Handicap :**

La Commission débute par la visite de l'exposition présente dans le hall d'entrée de l'hôtel de ville. Cette exposition est proposée au public dans le cadre de la manifestation « Villes et Handicap » dont le thème cette année était « 10 ans ensemble parlons citoyenneté ».

L'exposition sous forme de BD retrace la vie d'Annie SULLIVAN et d'Helen KELLER. Helen était une enfant sourde et muette qui a perdu la vue. Annie la préceptrice d'Helen, va développer le langage des signes, par le toucher pour communiquer avec elle et rompre son isolement.

Madame MOIZAN précise que la participation de la ville à « Villes et Handicap » est effective depuis plusieurs années, notamment, au niveau du cinéma et maintenant aussi dans le cadre du festival de la BD.

2. **Point Agenda d'accessibilité programmé :**

Madame BERTOLOTTI propose la réalisation d'un point d'étape à chaque commission afin de mesurer l'avancement des différents chantiers.

Des opérations finalisées :

Madame BERTOLOTTI précise qu'aujourd'hui 3 opérations sont terminées.

- L'école élémentaire Lamartine

Pour ce projet, on parle de reconstruction pour arriver aujourd'hui à un établissement qui est quasiment neuf sur certaines zones et surtout où toutes les règles d'accessibilité ont été mises en œuvre. La préfecture a validé le projet. Quelques remarques, avaient été soulevées par cette dernière et ont été prises en compte par les services de la Ville. Les flashes lumineux ont par exemple été positionnés dans les sanitaires.

La Ville est également intervenue sur les rampes et les hauteurs de risque de chute car la réglementation avait changé entre le dépôt de permis et la réalisation des travaux.

Les remarques et contributions de la Commission Communale d'Accessibilité lors de leur visite ont également été prises en compte et notamment : le marquage des poteaux, les bandes peintures sur les poteaux de la salle de restauration à mi-hauteur, en plus du marquage au sol, les jeux de couleurs dans chaque salle, camaïeu de bleu. Les couleurs permettent de matérialiser un cheminement et des lieux.

- Le Centre Communal d'Action Sociale CCAS

Des travaux avaient déjà été entrepris notamment sur le sas d'accueil avec des dimensions correctes, le bouton d'appel à l'extérieur comportant des inscriptions en braille et les portes automatiques. Il ne restait que les sanitaires à revoir et ce fut un petit chantier. Des flashes lumineux ont été mis en place, une cloison a été démolie permettant de gagner l'espace nécessaire aux manœuvres des fauteuils.

Monsieur CORSINO demande si l'interphone extérieur a été matérialisé au sol.

Madame BERTOLOTTI répond qu'il y a un seuil de porte qui marque l'entrée du bâtiment mais pas de marquage au sol. Elle rappelle cependant la présence permanente d'un agent d'accueil. A l'intérieur, pour la circulation, le principe est l'aide humaine, les personnes ne sont jamais seules.

Madame MOIZAN explique que lorsque l'interphone a été positionné, il n'y avait pas d'agent d'accueil au CCAS. Maintenant, un agent municipal est présent à plein temps ; ses missions sont de surveiller l'entrée et d'accompagner les personnes en situation de handicap qui peuvent en éprouver le besoin.

Madame BERTOLOTTI précise que les sanitaires ont été modifiés, le lavabo changé, tout a été prévu pour être accessible.

Monsieur ARIAS demande plus de précisions sur les lavabos.

Madame BERTOLOTTI répond que le type de lavabo est conforme aux obligations réglementaires. Ces derniers permettent de s'approcher au plus près et avoir accès aux commandes du robinet.

Monsieur ARIAS demande s'il s'agit de robinets à levier ?

Madame BERTOLOTTI répond positivement et précise que ces robinets sont sans détecteur de cellules pour éviter les pannes. De la même manière, les interrupteurs ont été contrastés mais il n'y a aucune cellule de détection de présence.

Monsieur ARIAS ajoute que le bras de levier est très important car certaines personnes n'ont pas la force suffisante pour ouvrir un robinet.

- L'espace nautique Jean Vauchère

Madame BERTOLOTTI indique qu'une étude menée par un ergonome a mis en évidence la nécessité de revoir la configuration du hall et plus particulièrement les postes de travail du personnel d'accueil. Ceci induit également des actions sur le renouvellement de l'air, le confort thermique, les bornes d'accueil, l'accès au public, ...

Les portes d'accès ont été revues avec notamment des bandes signalétiques et des bandes de guidage jusqu'à la borne d'accueil. Cette borne permet un contact direct entre l'agent et le public. La banque d'accueil a différentes hauteurs de tablettes, des boucles à induction magnétique et les couleurs ont été travaillées (ex : la bande d'accès est blanche sur un fond noir).

Madame BERTOLOTTI précise que les tripodes d'accès aux vestiaires ont également été changés afin de faciliter l'accès à l'équipement aux personnes à mobilité réduite ; ils comportent un passage spécifique pour les personnes en fauteuil ou avec une poussette...Madame BERTOLOTTI conclut en indiquant qu'une rampe d'accès a également été créée sur la nouvelle banque d'accueil (plancher technique surélevé), côté exclusivement accessible aux personnels

Des actions enclenchées :

- Le véhicule électrique au cimetière ancien

Madame MOIZAN précise que la mise en place du véhicule électrique au cimetière ancien est une action enclenchée par la Commission Communale d'Accessibilité. En effet, de nombreuses personnes âgées ne pouvaient pas circuler facilement sur les graviers. L'hypothèse de bétonner l'ensemble des allées du cimetière n'est pas envisageable.

L'objectif était d'accompagner les personnes à mobilité réduite en faisant la demande. Le véhicule a été mis en place de fin septembre à fin décembre 2019. Des périodes de fonctionnement définies ont été communiquées à travers différents médias. Cependant, les contraintes liées à l'actuel temps politique n'ont peut-être pas permis de faire une publicité suffisante.

La voiturette a été placée à l'entrée du cimetière. Les personnes se déplaçant au cimetière, en voyant la voiturette, demandaient à pouvoir en bénéficier. Il n'y a donc pas eu beaucoup de demandes préalables contrairement à ce qui était souhaité.

La voiturette électrique était toujours conduite par un agent municipal. Une personne en fauteuil roulant peut monter directement à l'arrière de la voiturette.

Sur les 4 jours de la Toussaint, il y a 32 personnes qui ont utilisé la voiturette, dont 1 seule avait pris rendez-vous la veille.

Madame MOIZAN tient à remercier le personnel du cimetière qui a su s'adapter et faire droit aux personnes.

Madame BERTOLOTTI précise qu'un bilan devra être fait début 2020 afin de savoir si le dispositif doit être maintenu et dans quelle temporalité – en permanence, à certaines périodes...

La voiturette a été louée pour une période de 3 mois. A ce jour, il n'est pas possible d'acheter ces véhicules à la société de location. Le bilan devra permettre mesurer s'il est pertinent de continuer avec de la location longue durée ou de l'acquisition.

Monsieur ARIAS trouve le dispositif très pertinent et souhaite qu'il soit maintenu en permanence car les personnes âgées se rendent souvent sur les tombes de leurs proches disparus.

Madame MOIZAN précise que la voiturette sert à toutes les personnes : âgés, en situation de handicap, personnes ayant un pied dans le plâtre...L'ensemble des personnes mobilité réduite est visé par le dispositif et pas seulement les personnes en situation de handicap.

Monsieur CORSINO demande si le dispositif sera étendu au nouveau cimetière ?

Madame BERTOLOTTI répond que le nouveau cimetière a aussi des allées en très gros graviers qui complexifient l'accès. A sa connaissance, il n'y a pas eu de demande de faire pour avoir la voiturette sur ce site.

Madame DESPOUY a quant à elle connaissance d'une personne en ayant fait la demande.

Madame BERTOLOTTI explique que le choix du vieux cimetière comme zone de test était le plus judicieux car celui-ci est plus contraint et complexe d'accès.

Madame MOIZAN précise qu'il n'est pas exclu que le dispositif soit pour l'ensemble des 2 cimetières, en partageant le temps d'utilisation de la voiturette.

• **Les travaux du pourtour de la Potinière**

Suite à une visite sur site de la Commission Communale d'Accessibilité, les travaux ont été initiés sur la Potinière. Il est à noter que ce site n'était pas initialement inscrit dans l'Ad'Ap.

Aujourd'hui les travaux ont commencé. Un périmètre a été déterminé et comprend tout le tour de la Potinière jusqu'au boulodrome existant. Le revêtement de sol est entièrement repris depuis la rue Gilet jusqu'aux abords du bâtiment et tout le cheminement qui passe derrière la Caisse d'Epargne pour amener à la zone de stationnement. La ville a fait une demande auprès de Toulouse Métropole pour le marquage au sol de la zone de stationnement PMR.

Aujourd'hui il reste 3 à 4 semaines de travaux pour finaliser les extérieurs, il y a 3 types de revêtement de sol :

- de l'enrobé pour la continuité entre la rue Gilet et le bâtiment, espace potentiellement accessible avec des véhicules lors de manifestations ;
- le tour même du bâtiment repris dans un béton désactivé, idem pour les cheminements vers les zones de stationnement ;
- les bandes de guidage sont travaillées pour permettre l'accès au bâtiment.

Le boulodrome sera redessiné avec une entrée unique pour tous.

Madame DESPOUY demande si l'éclairage a été traité ?

Madame BERTOLOTTI indique que toute la zone a été réhabilitée par le SDEG en 2015. Des éclairages LED ont en effet remplacé les anciens modèles consommant plus d'énergie.

Madame MOIZAN trouve très bien le chemin qui passe derrière la Caisse d'Epargne où il y aura des places de parking pour les personnes en situation de handicap. En effet, rue Gilet, les places ne sont que rarement disponibles.

- **L'opération NASPE**

Madame BERTOLOTTI présente l'opération en expliquant que son objet est de créer, à la demande de la CAF, un accueil de la Maison Citoyenne en lieu et place de l'ancien restaurant de la solidarité. Cela permettra d'avoir un accès de plein pied avec la place, l'accès aux places PMR et au grand parvis.

L'entité Maison Citoyenne serait agrandie car elle comprendra l'étage actuel et le rez-de-chaussée avec la salle de restauration (actuelle).

Aujourd'hui, il y a plusieurs choses d'indiquées au diagnostic d'accessibilité qui sont remises en cause car la situation a évolué. Il ne suffit pas simplement d'une mise en accessibilité mais un travail sur l'accueil du public de manière fluide, optimale et adaptée à tous.

Plusieurs types d'interventions seront entrepris dans ce sens :

- Le hall d'accueil : la signalétique, l'éclairage, le marquage des portes, le bureau d'accueil ouvert avec un comptoir aux normes, le renforcement de l'éclairage, un local dédié uniquement au personnel avec la mise en place d'un ordinateur spécifique pour un agent qui est déficient visuel,
- Un bureau sera créé en lieu et place de l'ancienne cuisine. Les agents pourront accueillir des personnes dans ce bureau,
- Le sanitaire actuel étant trop petit pour être mis en accessibilité, un bloc sanitaire complet sera créé dans un espace qui aujourd'hui est la laverie/plonge. Il y aura un sas accessible et un sanitaire mixte. Cette création de sanitaires supplémentaires est pertinente car la salle peut accueillir théoriquement jusqu'à 190 personnes et il faut pouvoir répondre aux besoins de ce public. Dans la mesure où il s'agit de la création d'un nouveau sanitaire, toutes les réglementations et normes seront respectées. Un bureau de contrôle travaille sur l'opération et sera en charge de valider l'ensemble des dispositifs aussi bien en matière d'accessibilité que de sécurité incendie.

Madame MOIZAN précise que les Maisons Citoyennes sont cofinancées par la CAF qui demande la présence permanente d'un agent d'accueil. La CAF, suite à la visite de la NASPE, trouvait dommage d'avoir un accueil sur le niveau supérieur, quand bien même le monte-charge fonctionnait bien. La grande salle ne sera pas touchée car la commune en a besoin, notamment avec l'accompagnement scolaire, les réunions avec le contrat de santé... Ce sont les salles non utilisées, à l'arrière de l'ancien restaurant, qui feront l'objet des travaux.

En termes de sécurité, les agents d'accueil seront rassurés car ils verront les personnes entrer.

Madame BERTOLOTTI propose aux membres de la Commission de se rendre sur place car il y a des petits points qu'elle souhaiterait partager avec eux, notamment : la main courante de l'escalier intérieure qui n'est pas continue sur un côté, elle ne dépasse pas en bas, des travaux ont été faits sur un sanitaire à l'étage mais ils posent questions, il manque beaucoup de signalétiques, l'escalier existant en PVC avec petites rainures...

Une date sera fixée en 2020 pour permettre cette visite.

- **Mise en accessibilité du stade Bendichou**

Madame BERTOLOTTI rappelle l'historique de ce dossier. Début d'année, une demande de travaux a été déposée avec une demande de dérogation pour le parvis, puisque le diagnostiqueur avait relevé des pentes non conformes dont les travaux amenaient des contraintes techniques et financières fortes. En effet, la reprise complète du parvis est très délicate dû fait de l'existence de l'ensemble des organes techniques qui y sont raccordés et l'ensemble des seuils des bâtiments alentours aussi. La demande de dérogation a été refusée.

Une entreprise a été missionnée pour faire un relevé du parvis. Il existe un chemin qui est règlementaire au niveau des pentes sur le parvis, mais il faut le tracer. Cela permettra d'accéder à la boutique, à la buvette et à l'ensemble des installations sanitaires accessibles au public. Il y aura aussi une bande de guidage pour accéder à la tribune et les marquages pour les fauteuils seront réalisés.

L'ensemble du site du stade a été revu pour noter l'ensemble des points qui n'avaient pas été relevés dans le diagnostic. Les périmètres sont plus grands car des zones accessibles au public n'étaient pas prises en compte dans le diagnostic initial. Il y a des logiques d'usage aussi à avoir notamment, les vestiaires ne seront pas mis à toutes les normes d'accessibilité (notamment pour les personnes en fauteuil roulant) car les terrains eux-mêmes ne permettent pas l'accueil de handisport.

Les travaux sont de plus en plus importants notamment en termes de revêtement de sol et de mains courantes. Ainsi, les travaux seront faits par phases.

Monsieur CORSINO trouve le projet très bien, cependant il évoque le problème des cheminements d'accès au stade depuis sa rive Nord (côté allée du VELAY). L'accès de l'arrêt de bus Bendichou sur le boulevard du Selery jusqu'à l'entrée du stade pour un déficient visuel est particulièrement difficile. Il n'y a pas forcément besoin de guidage au sol mais il faut que les trottoirs soient rendus accessibles pour tous.

Madame BERTOLOTTI précise qu'une demande a été faite auprès de Toulouse Métropole quant à la mise en accessibilité devant les guichets (impasse), pour avoir la place de stationnement adaptée en lien avec un abaissement des trottoirs, une continuité jusqu'au guichet d'accueil. Une demande d'étude leur sera donc faite aussi pour la continuité des cheminements de l'autre côté.

De la même façon, Madame BERTOLOTTI indique que la collectivité porte une réflexion sur le square Lahille, derrière la Mijoteuse. Les travaux d'accessibilité de l'espace « âges d'or » et du local Parentèle doivent, comme pour le stade Bendichou, se conjuguer avec l'accessibilité des cheminements alentour (aujourd'hui dans un état très dégradé).

Le recours à des maîtrises d'œuvres externes, une démarche simplifiée :

Madame BERTOLOTTI informe les membres de la CCA de la mise en place effective d'une maîtrise d'ouvrage ; 3 titulaires du marché pourront être sollicités. A chaque opération, ils seront mis en concurrence. Cette organisation permettra de travailler sur plusieurs opérations en même temps.

La première opération soumise à l'étude est celle du boudrome. Deux sujets sont ainsi travaillés : la mise en accessibilité du bâtiment existant (entrée / seuil, comptoirs des buvettes, sanitaires existants, ...). Les sanitaires existants vont être revus pour être aux normes. De l'autre côté, une extension bâtie va être réalisée et respectant donc toutes les normes en vigueur. Elle accueillera des sanitaires accessibles aussi bien de l'extérieur que de l'intérieur ainsi qu'un local de stockage. La volonté est que même lorsque le boudrome est fermé, les sanitaires restent accessibles afin d'éviter que les gens utilisent le bois à côté.

- **Les opérations en cours ou à venir**

Présentation de Madame BERTOLOTTI :

- ✓ Aire de jeux du Prat : les clôtures de cette aire de jeux n'étant plus aux normes ont été changées. Toulouse Métropole a été saisie quant à la réfection des cheminements autour ainsi que l'enseigne Mc Donald propriétaire du parking disposant des places PMR.
- ✓ Le sanitaire sec accessible au Parc du Perget : en cours d'acquisition, avec une installation début 2020. Les cheminements ont été repris et la place PMR tracée.
- ✓ Le stationnement adapté place J. Verseille : Le site dessert plusieurs équipements publics. Les marquages sont aujourd'hui très dégradés et plus conformes, la signalétique pour la continuité des cheminements est absente. Le site est donc à l'étude de la métropole avec :
 - Devant la CAF : le marquage au sol était dégradé. Toulouse Métropole a été sollicité pour refaire le marquage de 2 places de stationnements : une face à la rampe de la CAF permettant un accès simplifié et l'autre du côté de la Mijoteuse.
 - Côté Mijoteuse, une signalétique directionnelle va être installée afin d'indiquer la localisation de la rampe d'accès au bâtiment
- ✓ La mise en conformité de l'église Ste Radegonde : il faut trouver le bon produit (esthétique) et remplacer la rampe existante pour l'autel afin de finaliser ces travaux.

Monsieur ARIAS demande quand seront marqués les degrés qui conduisent à la mairie (marches du parvis). Monsieur CORSINO précise que la réglementation oblige que la première et dernière contremarches doivent être contrastées.

Madame BERTOLOTTI rappelle que la mairie fera l'objet d'un gros chantier en matière d'accessibilité. Elle note la demande qui sera intégrée à l'étude.

Des sujets spécifiques :

- **Des projets à venir**

La maison citoyenne La Naspe : janvier 2020

Madame BERTOLOTTI demande à la commission de définir un second site pour les visites de la commission en plus de la maison citoyenne de la Naspe. Elle rencontre des difficultés avec des points de blocage et aimerait avoir l'avis de la commission. Elle propose la visite de la maison citoyenne d'En Jacca.

Madame AÏT-ALI précise que l'ensemble des comptes rendus de CCA depuis 2016 sera repris avant de faire les visites de sites.

Madame MOIZAN explique qu'une visite avait déjà été faite et que le site de la Maison citoyenne d'En Jacca est très complexe de par la vétusté du local ; les seuls travaux possibles envisagés à l'époque se situaient sur les sanitaires du bas. Concernant les problèmes de circulation, c'est très compliqué car c'est une ancienne maison. Dans l'ancien, lorsque ce n'est pas possible d'adapter, nous sommes contraints de demander des dérogations.

Madame BERTOLOTTI a des idées pour la maison citoyenne d'En Jacca mais elle souhaite avoir l'avis de la commission. Techniquement c'est compliqué.

Un point sera fait sur les sites déjà visités ou non, et en fonction, un site sera proposé à la prochaine commission.

- **Des questionnements :**

Madame MOIZAN trouve que la mise en place d'un registre d'accessibilité dans chaque établissement est une bonne idée.

Madame BERTOLOTTI précise que des registres d'accessibilité sont mis en place dans chaque établissement pour répondre à la réglementation et pour informer le public. Elle les travaille en documents provisoires. En effet, aujourd'hui il est important d'avoir du personnel qui soit formé, au cours des installations et qui soit en capacité d'accueillir des personnes en situation de handicap.

Madame MOIZAN présente la cartographie des sites accessibles qui sera faite en lien avec le service communication.

Madame AÏT-ALI précise que le souhait serait d'arriver à avoir quelque chose de dynamique qui pourrait se travailler via une application. On a rencontré un créateur d'application qui pourrait nous accompagner à la mise en place de la cartographie. C'est en cours de réflexion mais la commission sera associée comme elle l'a été pour le site internet.

Madame AÏT-ALI indique que les Comités de quartier CQ réalisent des « diagnostic en marchant ». Les membres des CQ se baladent dans leur quartier et font des préconisations techniques sur comment se déplacer dans le quartier ou repèrent des endroits plus ou moins accessibles. Les membres des CQ souhaitent que les membres de la commission communale d'accessibilité soient associés à ces diagnostics.

Madame Despouy trouve la proposition d'associer la commission aux Comités de Quartier intéressante afin d'éviter des écueils, car ils ne connaissent pas forcément nos problématiques.

Monsieur ARIAS trouve que c'est une initiative formidable car il estime que dans la commission on reste entre personnes porteuses d'un handicap alors qu'avec cette initiative, les valides et non valides partagent des informations.

3. Actualités Columérines :

- **Sport adapté**

Madame MOIZAN informe la commission que la fédération de sport adapté va accompagner des associations de la Ville.

Madame AÏT-ALI explique que cette année la fédération a accompagné 3 clubs : le tennis, le basket et le foot pour l'ouverture de sections spécifiques pour les adultes.

Madame MOIZAN trouve important que le sport soit ouvert à tout le monde.

Madame AÏT-ALI précise que contrairement au handisport, le sport adapté ne nécessite pas de matériel spécifique ; il cible généralement les personnes déficients mentaux et intellectuels. Le handisport cible quant à lui les déficients moteurs, visuels et auditifs.

Au niveau national il s'agit bien de 2 fédérations différentes. Au handisport, les gens doivent prendre une licence spécifique à un club. A la différence pour le sport adapté, il existe une seule licence avec laquelle ils peuvent être affiliés à des clubs qui ont une section spécifique.

- **Ciné-ma différence :**

Madame AÏT-ALI informe que les séances ont repris depuis le mois de septembre 2019. Il y a une fréquentation aléatoire mais qui reste similaire à celle d'un cinéma « classique ».

Depuis le mois de septembre 2019, nous travaillons en lien avec le cinéma associatif de l'Union qui met aussi en place le cine-ma différence, c'est le second dans la Métropole/Haute Garonne.

Ils communiquent sur les dates et films projetés par Colomiers et de notre côté, nous faisons de même pour l'Union. Nous souhaiterions proposer à la commission dans le cadre de la

diffusion du film « Hors Normes », un ciné débat. C'est un film sur l'autisme qui vient de sortir.

Madame MOIZAN pense qu'un débat autour du film doit être ouvert sur la ville.

Madame DESPOUY propose que le débat soit rattaché avec un évènement plus national. Elle pense le dispositif « Ciné regard » plus adapté à ce cadre.

Madame MOIZAN propose d'avoir des témoignages, des retours d'expériences. Il faudrait contacter les associations accompagnant les personnes en situation d'autisme.

4 - Schéma départemental en faveur des personnes en situation de handicap

Madame MOIZAN a assisté à l'YMCA à la présentation de ce schéma départemental pour les personnes en situations de handicaps par Monsieur GABRIELLI, et Monsieur SUGMELA, directeur départemental de la MDPH.

Il y a dans ce schéma énormément d'actions qui sont menées par rapport au handicap et à ce titre les membres de la CCA à en prendre connaissance. Si certains ont des questions par rapport à ce schéma, Madame MOIZAN les fera remonter à Monsieur SUGMELA. Cette personne connaît bien le handicap ayant lui-même un enfant en situation de handicap.

5- Questions diverses

Monsieur ARIAS souhaite revenir sur le problème des personnes qui n'entretiennent pas leur extérieur car cela peut être dangereux.

Madame MOIZAN lui suggère de saisir le pôle Tranquillité Publique ou, le cas échéant, d'écrire à Madame Le Maire. C'est une question de civisme, les habitants ne doivent pas laisser leurs végétaux envahir l'espace public. Les agents du pôle Tranquillité Publique peuvent sensibiliser les usagers.

Monsieur ARIAS demande aussi une solution pour les déjections canines.

Madame BERTOLOTTI explique que des distributeurs de sacs à déjection sont installés sur la voie publique. Les habitants ne ramassant pas les déjections s'exposent à une amende.

La création de canisites pour chiens, sont des espaces qui deviennent très vite sales et mal odorants.

Madame MOIZAN remercie tous les participants et clôture la séance à 20h30.